

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

**Décision du 14 janvier 2026**

01.2026-19	<b>CYCLE DE L'EAU</b> <b>OBJET : Autorisation de déposer une demande préalable pour la reconstruction d'une clôture pour le poste de relèvement du Pré Neuf 44190 GORGES</b>
------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** le projet de reconstruction de la clôture du poste de relèvement du Pré Neuf 44190 Gorges,

**Considérant** l'obligation de déposer une demande préalable pour autoriser la construction d'une clôture,

**Considérant** le plan de masse, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de déposer un permis de construire concernant le projet de reconstruction d'une clôture pour le poste de relèvement de Pré Neuf à Gorges.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »